Allocution au nom du Gouvernement Australien

Cérémonie d'ouverture officielle de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique

Par l'Honorable Michael Hodgman, Membre du Parlement, Ministre à l'Industrie et au Commerce

Hobart, le 25 mai 1982

Vos Excellences, Messieurs les Ministres, hôtes distingués, mesdames et messieurs:

C'est un grand privilège pour moi, au nom du Gouvernement Australien, de vous accueillir tous, à Hobart - capitale du plus bel état de l'Australie - qui comprend également la circonscription Electorale Fédérale de Denison que j'ai l'honneur de représenter au Parlement Australien depuis 1975. Beaucoup d'entre vous ont parcouru de grandes distances pour venir à Hobart, Tasmanie, et j'espère que votre séjour ici et dans le Commonwealth d'Australie en général, sera très agréable et intéressant. Certains d'entre vous ne sont pas étrangers à cette belle et historique cité. C'est avec un plaisir tout particulier que j'accueille de nouveau à Hobart, les honorables représentants qui ont visité notre cité pendant la conférence de Canberra en 1980, lorsque la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique fut conclue, et également ceux d'entre vous qui étaient présents à la Réunion Préparatoire tenue ici même à Hobart en septembre dernier.

Ce jour est, sans aucun doute, une véritable occasion historique. C'est la première réunion de la Commission qui est établie par la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. La mise en place de la Commission internationale aujourd'hui est l'aboutissement de sept années de travail assidu de la part des nations du Traité Antarctique et constitue un accomplissement dont vous pouvez tous être fiers à juste titre. La réunion historique d'aujourd'hui marque le commencement de la réalisation pratique du régime de conservation unique qui est matérialisé dans la Convention. La Commission a pour tâche de mettre en œuvre ce régime. Le fait que vous vous soyez lancés dans cette tâche importante si tôt après la conclusion de la Convention est une indication évidente de l'engagement de tous les pays participants à travailler pour la réalisation rapide des objectifs décrits dans la Convention elle-même.

Il me plaît tout particulièrement, à la fois en tant que Deputé Fédéral pour la circonscription de Denison et en tant que Ministre du Gouvernement Australien, de voir que l'Article XIII de la Convention prescrit que cette Commission et son Secrétariat international seront basés de façon permanente ici même à Hobart, Tasmanie. Pour moi, cet accomplissement fait devenir réalité, un rêve et une vision pour lesquels d'autres personnes et moi-même ont travaillé de façon assidue pendant presque dix ans.

L'élaboration d'une Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, que les pays représentés ici aujourd'hui ont conclu à Canberra il y a juste deux ans, offrait à la fois de nouveaux défis et de nouvelles et excitantes possibilités. Elle présentait un défi, parce que la tâche à laquelle font face ces pays qui se sont traditionnellement intéressés aux affaires de l'Antarctique, était de concevoir un régime pour les domaines marins de l'Antarctique qui pourrait permettre une coopération

internationale, nonobstant les différends qui existent à propos du statut politique et légal de certaines de ces eaux.

C'était également un défi, parce que, peut-être pour la première fois, les partenaires du Traité Antarctique étaient appelés à traiter de sujets qui soulevaient d'une façon directe par excellence, des questions vitales concernant l'exploitation des ressources. En outre, c'était un défi à l'engagement du système du Traité Antarctique quant à ses buts de conservation à une époque où l'intérêt international pour la capture de la faune et la flore de l'Antarctique se développait.

Il me semble - ainsi qu'au Gouvernement Australien - que ces défis offrent aussi de nouvelles possibilités. La perception grandissante du besoin de réglementer l'exploitation future de toute la faune et la flore des grands Océans Austraux fournit une opportunité au système du Traité Antarctique de démontrer qu'il est vraiment à la hauteur de sa tâche. Les partenaires du Traité Antarctique ont un passé dont ils peuvent à juste titre être fiers, si l'on remonte le cours des vingt dernières années en ce qui concerne la démonstration de leur intérêt et de leur engagement à protéger et préserver la faune et la flore du Continent Antarctique. Ils ont aussi dans la Convention pour la Conservation des Phoques de l'Antarctique, en 1972, étendu leur intérêt aux domaines marins. Mais l'occasion qui se présente maintenant requiert un engagement envers des besoins de conservation d'un type non rencontré auparavant.

L'histoire de la capture incontrolée qui a eu lieu dans le passé et qui se manifeste par la réduction de la population baleinière, a fourni l'occasion de réévaluer nos actions et de gérer les ressources de façon à assurer - au mieux de notre capacité collective - une capture ininterrompue dans le futur tout en conservant la faune et la flore de la région. Elle fournit une chance unique de montrer que des mécanismes de contrôle peuvent être conçus, et mis en place, avant que la capture n'atteigne un point où elle pourrait soulever des risques pour la capture de krill et d'espèces dépendantes. Il n'est nul autre région au monde où les relations entre les espèces soient si directes où les risques de capture incontrolée plus grands qu'ils ne le sont dans l'Océan Australade l'Antarctique.

La conclusion de la Convention indique clairement que vos Gouvernements souhaitaient — et souhaitent — relever ces défis et saisir ces occasions. Vous devez maintenant vous lancer dans cette tâche importante, avec habileté, avec détermination et avec responsabilité, à travers le travail de la Commission. Votre présence ici aujourd'hui est une preuve éloquente de votre désir de ce faire promptement. Votre présence est aussi une preuve que l'esprit de coopération internationale dans des temps souvent difficiles, qui a été une caractéristique si importante du système du Traité Antarctique au cours de ses 22 années d'existence, tiendra bon pour le futur.

Nous avons le grand honneur d'avoir, présents à cette cérémonie d'ouverture, des représentants d'un éventail d'organisations internationales et d'autres organisations scientifiques et spécialisées, d'une compétence et d'une responsabilité dans les domaines spécialisés couverts par la Convention. Le vif intérêt pris dans la phase de négociations de la Convention et d'établissement de la Commission par des organes scientifiques et de conservation qualifiés, est une preuve supplémentaire de l'intérêt international plus large dont votre travail fait l'objet. Les partenaires du Traité Antarctique doivent être persuadés du fait qu'ils agissent sous l'oeil du public. De fait, les yeux du monde sont braqués sur vous aujourd'hui. La communauté internationale, qui a accepté tacitement le rôle des parties consultatives au Traité Antarctique depuis deux décennies, se tournera de

plus en plus vers ces parties pour les considérer responsables de la qualité et de l'expertise de leur travail. De ce point de vue aussi, la façon dont cette Commission internationale abordera son travail sera d'un grand intérêt, bien au-delà des limites du groupement de nations qui se sont traditionnellement intéressées à l'Antarctique.

L'Australie a été grandement honorée lorsque, lors de la conférence diplomatique de mai 1980, vous avez sélectionné cette nation et cette ville de Hobart comme site pour le siège social de la Commission internationale. La Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique est la première organisation internationale et inter-gouvernementale a avoir son siège social permanent situé en Australie, et il est singulièrement approprié que Hobart, avec sa longue association historique avec l'Antarctique, soit le domicile de la Commission.

Beaucoup d'entre vous savent que Hobart est aussi, au cours de ces dernières années, devenue le point central de l'effort de recherche propre de l'Australie en ce qui concerne l'Antarctique et les Océans Austraux. Les Gouvernements du Commonwealth et d'Etat ont coopéré étroitement en fournissant des locaux adéquats pour le premier siège social et vous aurez la possibilité de voir les locaux qui ont été choisis lors de leur remise officielle, plus tard dans la semaine.

Vos Excellences, Messieurs les Ministres, hôtes distingués, mesdames et messieurs, c'est à la fois à titre personnel et au nom du Gouvernement Australien, que je vous souhaite de réussir dans cette première - et combien historique - réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Je suis sûr et espère que l'esprit de bonne volonté qui vous a conduit ici des quatres coins du monde, vous récompensera de vos efforts lorsque vous entamerez vos fonctions d'administration et de direction, de gestion et de conseil, pour le bénéfice de l'Humanité. Je vous souhaite bonne chance, maintenant que vous allez commencer le travail très important dont est chargée cette Commission internationale.